



La future PAC après 2013

Déclaration du groupe CFE-CGC

Mme Couturier. La CFE-CGC tient à saluer le travail du rapporteur et des administrateurs du CESE pour ce premier projet d'avis présenté en plénière. Pour atteindre les objectifs de la future PAC, il faut impérativement modifier les règles de l'OMC, qui ne prennent pas en compte la spécificité de l'agriculture, notamment les impacts climatiques et environnementaux.

Ainsi, l'épisode de sécheresse sans précédent que connaissent les agriculteurs français doit être intégré, d'autant que cet aléa climatique est certainement amené à se reproduire. Nous sommes solidaires de l'ensemble des agriculteurs français et, à ce titre, demandons l'évolution des règles de l'OMC. La logique purement concurrentielle de l'OMC génère pour partie la volatilité des prix. Leur variation incessante impacte durement le revenu des agriculteurs ayant de petites exploitations. Ils doivent être rémunérés de façon pérenne pour le fruit de leur travail. Or la volatilité incontrôlée des prix des denrées alimentaires ne leur permet pas, actuellement, d'envisager un avenir serein et donc d'investir pour le futur.

Dans une économie mondialisée où les fluctuations des prix sont permanentes, les aides directes doivent s'adapter à l'évolution des prix et afficher davantage de transparence pour les citoyens européens. Il apparaît nécessaire d'équilibrer la distribution des subventions en fonction des modes de production des normes de qualité des produits et du respect de l'environnement.

Il est également important de réduire l'usage des produits phytosanitaires et de développer les nouvelles technologies de production, dans l'agroécologie et la recherche agronomique. L'Union européenne doit profiter de cette nouvelle PAC pour réorienter ces aides de manière significative afin de générer un nouveau développement de l'agriculture, créatrice d'emplois, et qui permette aux jeunes de s'installer de manière pérenne.

Pour la CFE-CGC, il est nécessaire d'inscrire l'emploi comme un des objectifs de la PAC au même titre que ceux du Traité de Rome, de considérer la création d'emplois et les conditions de travail des salariés comme un des critères des aides financières de la PAC, de créer un observatoire des emplois agricoles européens, en résumé d'instaurer une conditionnalité sociale aux paiements de la PAC. La CFE-CGC votera le projet d'avis.